

# Tour de vis sur la messe en latin

Avec le motu proprio *Traditionis custodes*, le pape François recentre la liturgie catholique sur une seule forme du rite romain, en établissant des restrictions et des règles très strictes pour les célébrations « traditionalistes ».

Même si la rumeur courait depuis quelques jours, c'est une décision qui a fait grand bruit, particulièrement en France où la « guerre liturgique » a fait beaucoup de blessés. Dans une lettre en forme de motu proprio (décret) intitulée *Traditionis custodes* et publiée vendredi 16 juillet, le pape François a décidé de restreindre considérablement la célébration de ce que l'on nomme la « messe en latin », « forme extraordinaire » ou « messe saint Pie V », selon le *Missel* de 1962. Celle-ci avait été libéralisée par son prédécesseur, Benoît XVI, en 2007, dans le motu proprio *Summorum pontificum*.

Avec le texte de François, la forme extraordinaire du rite est considérablement marginalisée et les fidèles qui préfèrent célébrer selon le *Missel romain* de 1962 devront le faire en suivant des règles très strictes, avec l'autorisation de l'évêque du diocèse dont ils relèvent et sous sa surveillance. Charge à ce dernier de discerner si les groupes concernés « ne nient pas la validité et la légitimité de la réforme liturgique dictée par le concile Vatican II » et le magistère des papes ; de désigner des « lieux » autres que les églises paroissiales pour les célébrations – dont il devra fixer l'horaire – et de s'assurer que les paroisses érigées au profit de ces fidèles « sont efficaces pour leur croissance spirituelle, et (de) déterminer s'il y a lieu ou non de les retenir ».

## TENSIONS ET RÉTICENCES

« L'évêque diocésain voit son pouvoir renforcé, analyse Cédric Burgun, vice-doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris. En effet, avec *Summorum pontificum*, le prêtre avait la liberté de célébrer seul dans la forme extraordinaire, et les groupes attachés de manière stable à cette forme liturgique y avaient accès assez librement. Or, ici, chaque prêtre qui célébrait ainsi – soit ordinairement soit épisodiquement – doit venir demander à son évêque une nouvelle autorisation (qui n'existait donc pas avec *Summorum pontificum*), et, pour les prêtres nouvellement ordonnés ou ceux qui voudraient s'y mettre, cette demande d'autorisation est même soumise à une consultation du Saint-Siège. De plus, il n'est plus possible de former de "nouveaux groupes" attachés à cette forme liturgique. »

Le tour de vis est réel. Le pape s'en justifie en s'appuyant sur les réponses envoyées par les évêques du monde entier à l'enquête diligentée en avril 2020 par la Congrégation pour la doctrine de la foi, afin de faire le bilan de la mise en œuvre du motu proprio de Benoît XVI. Dans une lettre adressée aux évêques, il affirme avoir découvert une situation qui le « préoccupe » et l'« attriste ». Selon lui, l'objectif pastoral qui était celui de l'unité n'a pas été atteint. Il déplore que l'occasion offerte par Benoît XVI ait été exploitée « pour creuser les écarts, renforcer les divergences et encourager les désaccords qui nuisent à l'Église, lui barrer la route et l'exposer au péril de la division ». Une manière d'essayer de désamorcer toute tentative de l'opposer à son prédécesseur, expliquant que s'il défait

ce que Benoît XVI a fait, c'est que ses bonnes intentions ont été instrumentalisées.

Les tensions existent en certains endroits et datent d'avant le texte du pape. Le rapport de synthèse rédigé par la Conférence des évêques de France en réponse à l'enquête de la Congrégation pour la doctrine de la foi dont parle le pape, estimait que si « dans la plupart des diocèses

la situation semblait apaisée », le motu proprio de Benoît XVI libéralisant la messe en latin, bien que manifestant « une intention louable », « ne portait pas les fruits attendus » et qu'un « inlassable travail d'unité » apparaissait « toujours nécessaire ». Les rédacteurs estimaient, en outre, que son application posait des questions plus ecclésiologiques que liturgiques. Certains avaient témoigné de difficultés particulières, affirmant s'être heurtés à des réticences de prêtres à célébrer dans la forme ordinaire, et à des critiques envers le concile Vatican II, pointant le risque d'une « Église parallèle ». François en a pris acte.

Car ce qui est en jeu pour le pape François, c'est ni plus ni moins que l'acceptation du concile Vatican II. Ainsi, le nerf de la guerre n'est pas tant liturgique que doctrinal. François regrette que l'utilisation du *Missel*

« Douter du concile, c'est douter des intentions de ces mêmes Pères qui ont exercé leur pouvoir collégial de manière solennelle cum Petro et sub Petro dans un concile œcuménique. »

PAPE FRANÇOIS, DANS *TRADITIONIS CUSTODES*



romain de 1962 se caractérise souvent « par un rejet non seulement de la réforme liturgique, mais du concile Vatican II lui-même », et l'affirmation que ce concile aurait trahi la tradition et la « vraie Église ». En somme, ce que le pape dénonce, c'est que la question de la forme extraordinaire du rite ne vienne masquer des désaccords doctrinaux plus profonds – notamment sur la liberté religieuse, le dialogue interreligieux et l'œcuménisme. Sur ce point, le pape est sans appel : « Douter du concile, écrit-il, c'est douter des intentions de ces mêmes Pères qui ont exercé leur pouvoir collégial de manière solennelle cum Petro et sub Petro dans un concile œcuménique, et, en dernière analyse, douter de l'Esprit saint lui-même qui guide l'Église. »

### TRADITIONALISTES ET PROGRESSISTES

Si les traditionalistes sont dans l'œil du cyclone, François égratigne aussi certaines formes de progressisme liturgique au passage. Il déplore que les prescriptions du nouveau Missel soient interprétées en certains endroits « comme une autorisation voire une exigence de créativité », produisant « des distorsions presque insupportables ». Et conclut en chargeant les évêques de veiller à ce que chaque liturgie « soit célébrée dans le decorum et la fidélité aux livres liturgiques promulgués après le concile Vatican II, sans les excentricités qui peuvent facilement dégénérer en abus ».

Sans surprise, le texte du pape a bouleversé la sphère traditionaliste. « Le pape François a déclenché une guerre qui se terminera par le triomphe complet de la tradition », déclare un éditeur du blog *Rorate Caeli*, influent aux États-Unis. En France, Christophe Geffroy, fondateur et directeur du site *La Nef*, pointe le risque d'un « immense gâchis » :

### MESSE CÉLÉBRÉE SELON LE RITE TRIDENTIN,

à la basilique Saint-Louis-Marie-Grignion-de-Monfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), le 25 mai 2021.

« Paul VI était prêt à des concessions sur la messe si Mgr Lefebvre n'avait pas rejeté Vatican II (c'est la fameuse déclaration du 21 novembre 1974 contre la « Rome moderniste » du Concile qui a fait difficulté), écrit-il ; mais Jean Paul II et Benoît XVI avaient compris que l'apaisement liturgique était la condition nécessaire pour que les tradis les plus réservés sur Vatican II puissent s'ouvrir au Concile et se l'assimiler. En resserrant l'étau sur la messe, François va aboutir au résultat inverse à celui légitimement recherché. » Et de conclure : « L'exemple à ne pas suivre est celui de Mgr Lefebvre et de la fraternité Saint-Pie X, on voit où cela conduit... »

Les fidèles interrogés par *La Vie* regrettent la dureté du ton et le manque de paroles d'encouragement à leur égard. « Comme si nous n'étions pas dignes de sa miséricorde », s'attriste l'un d'eux. Ils affirment en outre ne pas se reconnaître dans le portrait d'anti-conciliaires brossé par le pape. Face à la déferlante, l'épiscopat tente de jouer l'apaisement. Dans un communiqué, la Conférence des évêques de France, au nom des évêques, manifeste « aux fidèles célébrant habituellement selon le missel de saint Jean XXIII et à leurs pasteurs » « l'attention » et « l'estime », « pour le zèle spirituel de ces fidèles, et leur détermination à poursuivre ensemble la mission, dans la communion de l'Église et selon les normes en vigueur ». Le texte de François est, écrivent-ils, « un appel exigeant pour toute l'Église à un authentique renouveau eucharistique ». Un ton que l'on retrouve dans les communiqués individuels des évêques, comme Matthieu Rougé, à Nanterre qui estime que ce qui est déjà vécu « si paisiblement » dans le diocèse « n'est guère impacté par les directives nouvelles ». Difficile de savoir si cela réussira à éteindre l'incendie. **MARIE-LUCILE KUBACKI**